

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores tenue au Centre administratif sis au 40, rue Mountsorrel, New Carlisle (Québec), le mercredi 29 août 2018 à compter de 9 h 30. Les personnes suivantes étaient présentes :

COMMISSAIRES : W. Gifford, président
M. E. Beaulieu
M. Clarke
G. Hayes
G. Briand
D. Bourgouin
R. Mundle
K. Dickson

COMMISSAIRES PARENTS : K. Mackenzie
M. Howatson
C. Carney

DIRECTRICE GÉNÉRALE : N. Joncas
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE : S. Ward, directrice des services financiers
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM : M.-A. Cooke

AUTRES : T. Renouf, régisseur, Services
L. Mosher, directrice des services éducatifs
N. Doddridge, directrice des ressources humaines
David Savard, Proulx Savard architectes
Jean-François Brisson, LGT inc.

ABSENTS : K. Eldridge, vice-président; K. Imhoff, D. Gray

Le président, W. Gifford, procède à l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

1. **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

C18-08-251

Il est proposé par R. Mundle que l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores soit approuvé.

ADOPTÉ

2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a pas de sujet à traiter.

3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 19 JUIN 2018 ET DU 20 JUILLET 2018**

3.1 **Lecture du procès-verbal**

C18-08-252

Du fait que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores, tenue le 19 juin 2018, a été transmis aux membres six heures avant la tenue de la séance, en conformité avec l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, il est proposé par K. Dickson que la secrétaire générale soit dispensée de la lecture de ce dernier.

ADOPTÉ

Séance du 19 juin 2018

C18-08-253

Il est proposé par G. Briand que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores tenue le 19 juin 2018 soit approuvé.

ADOPTÉ

Séance du 20 juillet 2018

C18-08-254

Il est proposé par G. Briand que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores tenue le 20 juillet 2018 soit approuvé.

ADOPTÉ

La secrétaire générale s'absente de la réunion à ce stade. À son retour, elle annonce au Conseil que K. Imhoff, commissaire du district 4, remet officiellement un avis de démission de son poste.

4. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Modification de la résolution C18-04-171

C18-08-255

Il est proposé par D. Bourguin de modifier la résolution C18-04-171 :

...que Denise Paulson agisse en tant que directrice par intérim de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics...

de façon à ce qu'elle se lise ainsi :

...que la secrétaire générale agisse en tant que responsable de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics...

ADOPTÉ

4.2 Brigadier à l'intersection de l'école secondaire de New Carlisle

De l'information est donnée de vive voix.

5. CORRESPONDANCE

5.1 RSEQ Est-du-Québec

La CSES a reçu une lettre demandant à ce qu'on fasse part du nom de nos délégués.

6. ÉQUIPEMENTS/BÂTIMENTS

6.1 Présentation sur l'école de Métis-sur-Mer

M. David Savard de Proulx Savard architectes et M. Jean-François Brisson de la firme d'ingénieurs LGT inc. présentent le projet de l'école de Métis-sur-Mer aux commissaires, tout en expliquant les éléments complexes dont il faut tenir compte pour la livraison du bâtiment achevé au personnel et aux élèves de Métis-sur-Mer.

6.2 Projet de l'école secondaire de New Carlisle

CONSIDÉRANT que la gestion des infrastructures publiques constitue une responsabilité fondamentale des ministères et des organismes gouvernementaux et que le *Cadre de gestion des infrastructures scolaires* prévoit le maintien d'actifs par les commissions scolaires, la CSES a mandaté le consortium d'architectes BOURBEAU PROULX SAVARD pour effectuer une inspection de l'école secondaire de New Carlisle;

CONSIDÉRANT que le résultat de cette étude, déposée à la CSES le 4 avril 2018, établit le coût approximatif de la mise aux normes (incluant les honoraires professionnels, les imprévus de chantier, les frais de relocalisation et les autres frais) de l'école secondaire

de New Carlisle (3013 m² pour l'école, plus 180 m² pour le gymnase actuel non conforme) à près de 6,5 M\$;

CONSIDÉRANT que la CSES ne génère pas les fonds nécessaires pour entreprendre de tels travaux;

CONSIDÉRANT que même après une mise aux normes de 6,5 M\$, cette école souffrira toujours d'importantes lacunes en termes de fonctionnement optimal;

CONSIDÉRANT que l'orientation 6.2 de la *Politique de la réussite éducative* du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) stipule que *la qualité et la performance des services éducatifs reposent non seulement sur la compétence de leurs ressources humaines, mais aussi sur l'organisation physique des espaces de vie et sur l'accessibilité et la sécurité des bâtiments, des installations et des équipements*;

CONSIDÉRANT que la CSES a soumis l'an dernier une demande pour la construction d'un nouveau gymnase d'une dimension de 742 m² pour le secondaire de cette école et que le coût pour celui-ci avait alors été estimé à près de 4,5 M\$;

CONSIDÉRANT qu'en date du 5 juillet 2018, la demande pour la construction de ce nouveau gymnase a été refusée;

CONSIDÉRANT que la CSES estime pouvoir réaliser l'ensemble de ce projet de remplacement d'une nouvelle école de 3200 m² qui bénéficiera d'un fonctionnement plus optimal et plus efficace, à un coût approximatif de 11,0 M\$;

CONSIDÉRANT que la CSES a déposé une lettre d'intention pour un projet d'immobilisation auprès de Patrimoine canadien se chiffrant à 8 millions afin d'obtenir son soutien advenant l'acceptation de ce projet par le MEES;

CONSIDÉRANT que le terrain où se trouve actuellement ladite école et dont la CSES est propriétaire permet la construction d'une nouvelle école pendant la démolition de l'actuelle école qui, contrairement à une mise à niveau, ne nécessitera pas la relocalisation des élèves pendant les travaux;

CONSIDÉRANT que la nouvelle mesure 50631 (*Remplacement d'un bâtiment*) des Règles budgétaires des commissions scolaires 2018-2019 permet ce genre de projet;

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLARKE, COMMISSAIRE, QUE LA COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LA PERMISSION DE PROCÉDER, EN CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR, À LA RÉALISATION DU PROJET DE REMPLACEMENT DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE NEW CARLISLE.

ADOPTÉ

C18-08-256

6.3 Mise à jour sur la construction du gymnase de l'école Shigawake Port-Daniel

Le projet progresse bien et dans le respect du calendrier établi.

6.4 Terrain à Grosse-Île

Un voisin de l'école Grosse-Île a généreusement offert de faire don d'un terrain à la CSES pour agrandir le stationnement de l'école.

6.5 Analyse de l'eau – École Grosse-Île

Une discussion s'ensuit sur l'analyse de l'eau à l'école Grosse-Île.

7. COMMISSAIRES

7.1 Discussion sur la rémunération des commissaires pour l'année 2018-2019

On informe les commissaires de la publication de la nouvelle échelle salariale pour l'année scolaire 2018-2019. La directrice générale et le président travailleront à ce dossier afin de répartir la rémunération de la façon la plus équitable qui soit. Ce point sera reporté à la réunion du mois d'octobre.

7.2 Protecteur de l'élève – Discussion

C18-08-257 Il est proposé par M. Clarke de renouveler pour un an le contrat conclu avec le protecteur de l'élève.

ADOPTÉ

8. SERVICES ÉDUCATIFS

8.1 Modifications au plan d'engagement envers la réussite

C18-08-258 Il est proposé par G. Briand d'approuver, telles qu'elles sont présentées, les modifications au plan d'engagement envers la réussite. (Voir document au dossier)

ADOPTÉ

8.2 Conseiller ou conseillère, prématernelle

En raison des nouvelles mesures mises en oeuvre par le ministère, un conseiller ou une conseillère, prématernelle à 80 % sera engagé pour fournir un soutien aux établissements scolaires, au personnel et aux parents des élèves de la prématernelle.

8.3 Écoles offrant un programme de prématernelle à plein temps

Quatre établissements scolaires offrent à ce jour la prématernelle plein temps. L'école primaire de Gaspé est du nombre depuis peu.

8.4 Entente sur les subventions

Plusieurs subventions ont été approuvées :

Solution Tree pour 40 membres du personnel, du 17 au 19 octobre 2018

CCI – Technologie informatique pour 10 membres du personnel, le 30 novembre 2018

Premiers soins en santé mentale – santé mentale pour les adultes travaillant auprès d'adolescents, novembre 2018

Learning for sustainable Future (LSF), apprentissage et sensibilisation environnementale

9. RESSOURCES HUMAINES

9.1 Emplois réguliers

C18-08-259 Il est proposé par G. Briand d'engager Diane Smith en qualité de directrice des ressources humaines, à compter du 1^{er} octobre 2018.

ADOPTÉ

9.2 À titre informatif

Un document portant sur les points d'intérêt suivants est distribué au Conseil :

Démissions

Recrutement d'employés pour une période de moins d'un an

Embauche de suppléants

Non-réengagement d'employés à temps partiel

(Voir document au dossier)

9.3 Restructuration organisationnelle

Le service des ressources humaines et de la paye subira une restructuration temporaire pour permettre aux membres de l'équipe de recevoir une formation non liée à leur poste afin d'assurer le déroulement continu et harmonieux des activités si un collègue est absent, et d'appuyer la mise en oeuvre du nouveau système de gestion des ressources humaines, Moziak-RH, et le logiciel de la paye exigés par le ministère.

10. SERVICES FINANCIERS

10.1 Budget 2018-2019

- ▶ **ATTENDU QUE**, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), la Commission scolaire Eastern Shores doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2018-2019;
- ▶ **ATTENDU QUE** ce budget prévoit un déficit d'exercice de 154 543 \$ et que ce montant est inférieur à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2017 ajusté de l'action collective sur les frais exigés aux parents ainsi qu'exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention ou du financement à recevoir relatif à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2017;
- ▶ **ATTENDU QUE** l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 770 216 494 \$ en date du 1^{er} mai 2018, en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019;
- ▶ **ATTENDU QUE** le produit de la taxe scolaire au montant de 1 667 428 \$, en date du 1^{er} mai 2018, a été établi en prenant en considération :
 - une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 26 108 773\$, et :
 - un nombre de 4 697 immeubles imposables de plus de 25 000 \$.

C18-08-260

IL EST PROPOSÉ PAR D. Bourgouin que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 30 631 842 \$ et des dépenses de 30 786 385 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

ADOPTÉ

11. DIRECTRICE GÉNÉRALE

11.1 Rapport de la directrice générale

La directrice générale présente de vive voix une mise à jour du dossier des étudiants internationaux. Elle fait également part au Conseil de certaines suggestions pour promouvoir les programmes d'éducation aux adultes et de formation professionnelle.

11.2 Huis clos

C18-08-261

Il est proposé par R. Mundle de déclarer le huis clos à compter de 12 h 6.

ADOPTÉ

C18-08-262

Il est proposé par R. Mundle de lever le huis clos à 12 h 32.

ADOPTÉ

12. LEVÉE DE LA SÉANCE À 12 H 35

C18-08-263

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Clarke que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Secrétaire générale

Président